

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le 4 juin 2018 à 19h00 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1- M. Richard Marois | 4- M. Marc Champagne |
| 2- | 5- M. Jacques Pelchat |
| 3- Mme Louise Lalonde | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la séance.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 00.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;
- 4- Suivi des demandes au conseil municipal;
- 5- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2018;
- 6- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de mai 2018;
- 7- Courrier;
- 8- Rapport de voirie;
- 9- Période de questions;
- 10- Rapport du maire 2017;
- 11- Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2018;
- 12- Inscription au congrès de la FQM 2018;
- 13- Demande de partenariat au Grand Défi Pierre Lavoie;
- 14- Demande d'appui au Festival du Bœuf d'Inverness;
- 15- Demande du Club Sport 4 de l'Érable Inc.;
- 16- Demande CPTAQ pour le lot P465;
- 17- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1792, rue Dublin;
- 18- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1862, rue Dublin;
- 19- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1782, rue Dublin;
- 20- Modification au règlement de zonage no166-2016;
- 21- Demande de modification de règlement sur l'émission des permis sur l'implantation de cantine et service de restauration;
- 22- Prix pour le bénévolat du Canada;
- 23- Parc de jeux sur la rue des Fondateurs;
- 24- Programme Nouveaux Horizons;
- 25- Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile;
- 26- Embauche d'un journalier aux travaux publics;
- 27- Demande de prix pour le sel de déglacage;
- 28- Jeudis en chansons;
- 29- Politique familiale et démarche municipalité amis des aînés (MADA);
 - A) Création du comité famille;
 - B) Adoption du plan d'action préparé par le comité famille;
- 30- Varia;
 - A) Avis de motion et présentation du premier projet de règlement visant la modification du règlement de zonage afin de créer une zone industrielle (bronze) dans le périmètre d'urbanisation et des mesures d'encadrement de cette vocation;
 - B) Adoption du premier projet de règlement no185-2018
 - C) Assemblée publique de consultation visant l'adoption du premier projet de règlement no 185-2018;
 - D) Demande des Partenaires 12-18 Érable;

- E) Sentiers Les Coulées;
- 31- Période de questions;
- 32- Levée de la séance.

R-131-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-132-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

R-133-06-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- SUIVI DES DEMANDES AU CONSEIL

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MAI 2018

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2018.

6- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE MAI 2018

La secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de mai est de: **91 059.22 \$.**

R-134-06-2018 Proposé par la conseillère Louise Lalonde

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

8- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport aux membres du conseil.

30-VARIA

D) Demande des Partenaires 12-18 Érable

- Le comité demande la permission d'installer un kiosque pour vendre des hot-dogs, de la boisson gazeuse et autres friandises pendant la parade du Festival du Bœuf, soit le 1^{er} septembre 2018 sur le terrain du 1845, rue Dublin. La gratuité du permis est demandée également.
- Le comité demande que le skate parc soit modifié afin d'être plus attrayant. Un croquis a été déposé au conseil municipal.
- Le comité demande au conseil si la demande pour l'aménagement de local de jeux a été analysée.
- Les demandes des Partenaires 12-18 Érable seront analysées ultérieurement.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

10- RAPPORT DU MAIRE

Le maire Yves Boissonneault, a conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017.

11- MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2018

R-135-06-2018 Proposé par le conseillère Louise Lalonde

QUE Monsieur Marc Champagne soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

La 77^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités se tiendra au Palais des Congrès de Montréal les 20, 21 et 22 septembre prochain. Vous avez jusqu'au 26 août pour vous inscrire au coût de 780.00\$ +taxes par personne.

R-136-06-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE la Municipalité paie les frais d'inscription pour les personnes désirant s'inscrire au congrès, les coûts d'hébergement ainsi que les frais de déplacement des participants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- DEMANDE DE PARTENARIAT AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la Sûreté du Québec nous propose un partenariat financier pour un montant de 250 \$ celui-ci nous fera bénéficier d'un emplacement visuel sur leur véhicule récréatif tout le long du défi de 1000 km;

R-137-06-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser 250 \$ afin de soutenir l'équipe de la Sûreté du Québec pour le Grand Défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- DEMANDE D'APPUI AU FESTIVAL DU BŒUF D'INVERNESS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de la nouvelle loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal qui prévoit que le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que celui-ci reçoit les soins qui sont propres à ses impératifs biologiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que le Festival du Bœuf poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la Municipalité d'Inverness et sa région, l'Érable, afin de générer des retombées économiques majeures ;

R-138-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le conseil municipal appui l'organisation du Festival du Bœuf d'Inverness dans ses démarches afin de s'assurer du respect des règles applicables en matière de bien-être et de la sécurité de l'animal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DEMANDE DU CLUB SPORT 4 DE L'ÉRABLE INC

CONSIDÉRANT QUE le Club Sport 4 de l'Érable nous demande de permettre l'accès vers Lyster via le Chemin Gosford et le Rang 8 et 9;

CONSIDÉRANT QUE le Club paie les panneaux et que la Municipalité s'occupe d'installer les panneaux de signalisations;

R-139-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le conseil municipal accepte la demande du Club Sport 4 de l'Érable afin que les quads puissent circuler jusqu'à Lyster à l'année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- DEMANDE CPTAQ POUR LE LOT P465

QUE la résolution R-34-02-2018 portant sur la demande CPTAQ pour le lot P465 soit annulée.

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a donné son appui par résolution (R-34-02-2018) à M. Jacques Turcotte suite à sa demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), visant la poursuite et l'agrandissement de l'exploitation de la gravière/sablière.

ATTENDU QUE la demande visait aussi des travaux de remblai sur une superficie approximative de 3 000 m² sur le lot 465-P mais que la résolution précédente ne le mentionnait pas.

ATTENDU QU'une nouvelle résolution est demandée par la Commission de protection du territoire agricole afin de préciser cette situation.

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande M. Jacques Turcotte, laquelle vise à aplanir une butte de gravier dans un champ agricole en y exploitant le gravier s'y retrouvant. La demande vise une utilisation autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière et des travaux de remblai.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation précédente à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 2015 (no 404 824) visant les mêmes objectifs.

ATTENDU QUE la demande se situe sur une partie du lot 465-P du cadastre du canton d'Inverness, et est d'une superficie approximative de 1,8 ha.

ATTENDU QUE la superficie totale de la propriété du demandeur est de 33,58 hectares.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Jacques Turcotte.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande se caractérise par un sol de classe 7, selon la carte de l'inventaire des potentiels agricoles de l'ARDA, et comportant des limitations de sols rocheux (P) et de topographie (T) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture son difficile en raison de la présence d'un monticule de gravier et que l'enlèvement de l'amoncèlement permettra un meilleur aménagement de la propriété, ce qui en favorisera son utilisation et son développement.

ATTENDU QU'il y aura des conséquences positives sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise l'amélioration de la propriété dans le but d'améliorer son exploitation et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins dans le futur.

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande et que le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 825 mètres de distance au sud-est.

ATTENDU QU'en vertu de la nature de la demande, soit l'enlèvement de la butte de gravier sur la propriété, celle-ci ne peut être située à un autre endroit dans la municipalité d'autant plus que cet usage n'est pas autorisé en zone non-agricole.

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car on y retrouve déjà une exploitation sur la propriété et qu'il y a déjà plusieurs exploitations de sablières / gravières dans la municipalité (bassin de la rivière Bécancour), ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

ATTENDU QUE la demande d'exploitation de gravier n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

ATTENDU QUE la nature de la demande ne crée pas d'impacts négatifs sur la propriété foncière pour y pratiquer une agriculture viable, mais risque plutôt de l'améliorer.

ATTENDU QUE la demande a un effet positif sur le développement socio-économique de la municipalité en permettant d'améliorer la situation de l'exploitation de la propriété.

ATTENDU QUE cette demande devra également faire l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) et satisfaire à des normes reconnues.

Séance ordinaire du 4 juin 2018

ATTENDU QUE ce projet devra faire l'objet d'un certificat de la municipalité, une fois les autorisations préalables obtenues avant le début de son exploitation.

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-140-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de M. Jacques Turcotte concernant une partie du lot 465-P.

17- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1792, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite ramener la brique du bâtiment à sa couleur naturelle par des travaux de Sandblast, faire le remplacement des briques endommagées par de la brique identique, faire la réparation du balcon et de la galerie avant en remplaçant quelques planches;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a utilisé une grille d'analyse qui tient compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement afin de formuler par écrit sa recommandation;

R-141-06-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité accepte cette demande de permis de construction portant le numéro 2018-00035 avec les conditions suivantes :

- Pour une future demande de permis pour la réparation de la galerie; le demandeur devra rechercher l'apparence d'autrefois (voir objectif 7 du règlement sur le PIIA).
- Pour une future demande de permis pour un changement de fenêtres; le demandeur devra prévoir une couleur autre que le bleu et rechercher l'apparence d'autrefois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1862, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire une remise de 8' x 12' afin de ranger du matériel pour le service de garde. Des pieux vissés seront utilisés pour le bâtiment. Le revêtement extérieur sera en déclin horizontal de fibro-ciment. La toiture sera en bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a utilisé une grille d'analyse qui tient compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement afin de formuler par écrit sa recommandation;

R-142-06-2018 Proposé par le conseillère Louise Lalonde

QUE le conseil de la Municipalité accepte cette demande de permis de construction portant le numéro 2018-00036.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1782, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite déplacer le cabanon existant et faire le remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte.

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la municipalité d'Inverness ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a utilisé une grille d'analyse qui tient compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement afin de formuler par écrit sa recommandation;

R-143-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le conseil de la Municipalité accepte cette demande de permis de construction portant le numéro 2018-00037 avec la recommandation suivante:

- Le demandeur devra prévoir une teinture pour le revêtement extérieur du cabanon ainsi qu'une couleur pour les autres composantes afin de s'harmoniser avec la résidence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 166-2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté une irrégularité au règlement de zonage no 166-2016 dans les zones forestières F4 ET F5;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des points dans la grille de spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la modification au règlement de zonage devra respecter le schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage no 166-2016 afin que des résidences puissent être construites dans les zones F4 ET F5 avec la recommandation suivante :

- la municipalité devrait prévoir une superficie minimale pour la grandeur de terrain afin de limiter le nombre de construction résidentielle.

R-144-06-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal mandate la MRC de l'Érable pour faire la modification nécessaire au règlement de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS SUR L'IMPLANTATION DE CANTINE ET DE SERVICE DE RESTAURATION

- Ce point sera discuté ultérieurement

22- PRIX POUR LE BÉNÉVOLAT DU CANADA

- Le conseil municipal reporte ce point à l'an prochain.

23- PARC DE JEUX SUR LA RUE DES FONDEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds développement des territoires – volet Pacte rural et une confirmation d'une aide financière de 6 000 \$ de l'Atelier du Bronze dans le cadre du Fond Jeunesse d'Inverness pour la réalisation d'un parc de jeux sur la rue des Fondeurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget prévisionnel pour la réalisation du projet de parc de jeux ainsi que l'ajout au projet d'une piste piétonnière débouchant sur la rue Dublin. Il a été convenu que le montant de 5 352.07 \$ \$ pour les imprévus soit enlevé au budget prévisionnel. L'installation du module de jeux pour les 0-5 ans a été reportée à l'année 2019 afin de limiter les dépenses cette année;

R-145-06-2018 Proposé par le conseillère Louise Lalonde

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness décrète des travaux en régie interne pour la réalisation du parc 0-12 ans sur la rue des Fondeurs pour un montant estimé de 48 271.33 \$. Le matériel amortisseur utilisé sous les modules de jeux sera le paillis de cèdre qui est plus sécuritaire et moins d'entretien à long terme.

QUE le conseil de la municipalité affecte une somme de 4 000 \$ du budget de l'année en cours pour la réalisation du projet et qu'une somme de 18 271.33 \$ soit prise à la réserve financière non-affectée pour couvrir le coût du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness désire faire le dépôt d'une demande de financement de 25 000 \$ au programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le cadre du projet «Parc des aînés d'Inverness» sur le terrain du poste des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Inverness s'engage à démontrer son appui au projet par une contribution en nature (équipement pour l'installation des clôtures, main d'œuvre) représentant une valeur minimum de mille dollars (1000\$).

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'or s'engage, à assumer les coûts d'entretien du projet.

R-146-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE Madame Sonia Tardif soit la personne autorisée pour présenter la demande et le cas échéant pour la signature de la convention d'aide financière.

QUE Madame Louise Lalonde conseillère soit la personne ressource pour répondre aux questions relatives à la demande d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de

Séance ordinaire du 4 juin 2018

l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que Monsieur Yves Boissonneault soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

R-147-06-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

DE demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Yves Boissonneault, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

DE transmettre une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

R-148-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le conseil municipal d'Inverness embauche Monsieur Rémy Breton à temps plein à titre de journalier aux travaux publics selon les conditions établies entre les parties. Une période probatoire de six (6) mois est prévue à l'entente.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer les ententes de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- DEMANDE DE PRIX POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a demandé des soumissions pour 175 tonnes de sel traité pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu 2 soumissions pour le sel de déglacage;

- Sebci (Trois-Rivières) au montant de 119.10 \$ la tonne, transport inclus;
- Sel Warwick (Victoriaville) au montant de 115.50 \$ la tonne, transport inclus;

R-149-06-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la soumission de Sel Warwick Inc. au coût de 115.50 \$ la tonne, transport inclus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28- JEUDIS EN CHANSON

CONSIDÉRANT QUE la candidature de la Municipalité d'Inverness a été retenue pour tenir un spectacle dans sa localité;

R-150-06-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness engage le groupe «La Voltige» pour un spectacle le 26 juillet 2018 à l'agora du Musée du Bronze à 19h30. En cas de pluie le spectacle aura lieu à la salle du Centre récréatif;

QUE la Municipalité demande un permis de vente de boisson auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la soirée;

QUE la Municipalité verse un budget de réalisation estimé à 700 \$ prévu au budget des loisirs en complément de l'aide financière de la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29-POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

A) Création du comité famille

ATTENDU QUE l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE l'impact de toutes décisions et de tous projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité famille-aînés est fondamentale au cheminement de la politique familiale et de la démarche MADA ;

EN CONSÉQUENCE,

R-151-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE la municipalité d'Inverness élabore la mise à jour de la politique familiale et que la démarche MADA s'inscrit dans cette politique;

QUE madame Louise Lalonde conseillère soit désignée comme personne responsable des questions familiales;

QUE Mme Lalonde ait le mandat d'assurer le lien avec la communauté sur toutes questions familiales et de la démarche MADA, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche MADA;

QUE le comité de la PFM et MADA soit formé des personnes suivantes : Madame Raymonde Brassard, Madame Marie-Josée Larochelle, Monsieur Pierre-André Gagnon et Monsieur Serge Roy.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B) Adoption du plan d'action préparé par le comité famille

R-152-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness adopte le plan d'action préparé par le comité famille tel que présenté lors de la rencontre du 21 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

30- VARIA

A) Avis de motion et présentation du premier projet de règlement no 185-2018 visant la modification du règlement de zonage afin de créer une zone industrielle(bronze) dans le périmètre d'urbanisation, et des mesures d'encadrement de cette

vocation

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller ,Mario Turcotte qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage no 166-2016 , ayant comme principal objet la création d'une petite zone à vocation industrielle (bronze) à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'encadrer cette zone et les autres zones industrielles par des mesures d'aménagement et d'urbanisme particulières, comme les zones tampons.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par le maire.

B) Adoption du premier projet de règlement 185-2018

ATTENDU QUE l'industrie du bronze sur le territoire de la municipalité est prépondérante et identitaire;

ATTENDU QU'un terrain à l'intérieur du village où des usages et activités liés à la thématique du bronze sont pratiqués et doit être régularisé;

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness juge qu'il est important d'apporter de légers changements au règlement de zonage afin de permettre le développement de ces activités et usages tout en établissant des mesures normatives visant le maintien d'une cohabitation harmonieuse;

ATTENDU QUE les articles 123 et 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté le 4 juin de l'an 2018;

R-153-06-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le présent règlement soit et est adopté, décrète et stipule ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Modifications

2.1 Nouvelle zone industrielle

Le règlement de zonage no 166-2016 adopté par la municipalité d'Inverness est modifié de la façon suivante : la zone résidentielle R/C-3 illustrée au plan de zonage no 2 de 3, lequel fait partie intégrante du règlement, est modifiée et réduite en termes de superficie par la suppression du dernier lot de ladite zone, au sud-est. Une nouvelle zone à vocation industrielle portant le nom de I-3 est créée sur ledit lot.

La modification proposée est illustrée à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

2.2 Usages et normes prescrites

Le règlement de zonage no 166-2016 adopté par la municipalité d'Inverness est également modifié de la façon suivante : la nouvelle zone I-3 illustrée au plan de zonage no 2 de 3, lequel fait partie intégrante du règlement, est liée à une nouvelle grille des usages, activités et normes prescrites. Cette nouvelle grille est insérée au règlement de zonage à la suite de la grille de la zone industrielle I-2. Tous les usages, activités et normes prescrits identifiés à la grille de la zone I-2 sont transposées intégralement pour la grille de la zone I-3, en tenant compte des adaptations nécessaires.

Article 4 : Intégration

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement antérieur incompatible ou inconciliable avec les dispositions des présentes.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C) Assemblée publique de consultation visant l'adoption du premier projet de règlement no 185-2018

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

R-154-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

DE FIXER pour le 2 juillet de l'an 2018 à 18h30 à la salle du conseil de la municipalité d'Inverness (333, rue Gosford sud) l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 185-2018 visant à créer une petite zone à vocation industrielle (I-3, thématique du bronze), à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

E) Sentiers Les Coulées

- Le propriétaire du terrain privé sur lequel le sentier est aménagé a informé la municipalité que le sentier pourra demeurer ouvert pour les 2 prochaines années.
- Le comité de développement économique procédera aux travaux d'entretien des sentiers dès que possible.

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

32- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-155-06-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE l'assemblée soit levée à 20h20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Séance ordinaire du 4 juin 2018

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière